

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux
Le six octobre à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, Julien MASQUELIER, François LIGNEY, Roland FONTAINE, Filipe MARTINS, Edouard RIGAUD, Didier PIETTE, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ Mesdames : Edite DA SILVA, Claudine RICOU, Anne CHASSANG, Françoise SANSON

Absents excusés : Yannick VANDENABEELE procuration Laurent ESCRIVA

est désigné comme secrétaire Anne CHASSANG.

Puis lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observations.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

TAXE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité

Le Conseil après en avoir délibéré avec 11 voix **POUR**, 2 voix **CONTRE** et 1 **ABSTENTION** décide de reverser 0,1 % de sa taxe d'aménagement à l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2023.

TOIT DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du mauvais état du toit de l'église et présente un devis portant sur l'analyse de la charpente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis.

CLECT (Commission Local d'Evaluation des charges transférées)

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le rapport.

TARIF CANTINE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation de 1,8 % du prix du repas de restauration scolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'augmenter le tarif de la cantine à compter du 1^{er} novembre 2022. Le prix du repas passe à 4.20 €.

Le conseil municipal décide également à l'unanimité d'augmenter les tarifs de la garderie comme suit :

- Garderie du matin : 1.50 €
- Garderie du soir : 3.50 €
- Garderie du soir + aides aux devoirs : 6.50 €

- Aide aux devoirs : 5.50 €

ETUDE DE FAISABILITE ABORDS DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité pour l'aménagement des abords de la mairie.

Le conseil municipal, après en voir délibérer décide de reporter sa décision en raison des futurs travaux à l'église.

TARIF LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal l'augmentation du tarif de location de la salle des fêtes pour les particuliers et les associations.

Le conseil après en avoir délibéré, décide d'augmenter le tarif de location à 400 € pour les flexanvillois et 650 € pour les extérieurs.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité décide l'augmentation pour les associations à 10 €/H.

Les contrats signés avant cette date resteront à l'ancien tarif.

RADAR PEDGOGIQUE

Monsieur Le Maire informe le conseil du remplacement du radar pédagogique, il y a donc lieu de définir un nouvel emplacement pour l'ancien.

Il est décidé de l'implanter Rue de la fontaine hédin.

ALLOCATION ENERGIE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution de l'allocation énergie pour les personnes de plus de 65 ans et non-imposables.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire l'allocation énergie pour un montant de 90 euros.

COLIS DES ANCIENS

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le choix du colis de Noël pour les anciens.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire le colis.

URBANISME

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'un problème de bornage sur la commune.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'autoriser Monsieur Le Maire à engager les démarches nécessaires.

DEMANDE PARTICULIER

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un particulier.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.